LA 44E BROCANTE DE MARTIGNY

Règlement général - 2022

INFORMATIONS PRATIQUES

DATES	du vendredi 4 mars au dimanche 6 mars 2022	
HEURES D'OUVERTURE	vendredi / samedi	10h00 à 19h00
	dimanche	10h00 à 18h00
Montage des stands	mercredi 02.03	13h30 à 17h00 (fermeture de la halle)
	jeudi 03.03	7h30 à 18h00 (fermeture de la halle)
	vendredi 04.03	7h30 à 10h00 (ouverture de la Brocante)
Démontage des stands	dimanche 06.03	18h00 à 22h00 (fermeture de la halle)
	lundi 07.03	7h30 à 11h00 (fermeture de la halle)

Restauration chaude sur place du 4 au 6 mars jusqu'à 20h00.

1. ORGANISATION

Le FVS Group organise, dans les locaux du CERM à Martigny, une Brocante ouverte à tous les marchands d'antiquités et de brocante.

Celle-ci se déroule en principe chaque année en février ou en mars.

2. INSCRIPTION

Chaque candidat exposant devra faire une demande d'admission au secrétariat du FVS Group au moyen d'une demande d'inscription délivrée par celui-ci.

Le FVS Group a seul la qualité d'accepter les demandes et de procéder à la répartition des emplacements.

De plus, les exposants s'engagent à se conformer aux dispositions du présent règlement ainsi qu'aux décisions de la direction. Celles-ci sont sans appel.

3. HORAIRES DE LA MANIFESTATION

La Brocante se déroule sur 3 jours selon l'horaire suivant:

vendredi et samedi	de 10h00 à 19h00
dimanche	de 10h00 à 18h00.

Les exposants seront admis dans la brocante une 1/2 heure avant l'ouverture au public, pour autant qu'ils soient en possession d'une carte d'exposant délivrée par le secrétariat.

4. EMPLACEMENTS

Les surfaces louées seront délimitées par un marquage au sol. Aucune paroi ne sera montée par les organisateurs, sauf demande spéciale de l'exposant (voir tarif sur demande d'inscription). La surface minimale par exposant est fixée à 9 m^2 (3x3).

Les emplacements auront une profondeur de 3m. Leur longueur sera déterminée par le nombre de m^2 loués.

Les exposants s'engagent à respecter les surfaces attribuées et à ne pas empiéter sur les stands voisins ou sur les couloirs.

5. INSTALLATION ET EVACUATION DES MARCHANDISES

Les marchandises et objets pourront être mis en place dès le mercredi, (il est recommandé aux gros véhicules de venir décharger les marchandises le mercredi après-midi, jusqu'à 17h00).

Ils devront être évacués le dimanche soir de 18h00 à 22h00 ou le lundi matin de 7h30 à 11h00.

Seuls les objets anciens, d'occasion ou d'art peuvent être présentés à la vente. Les copies neuves ou anciennes ne sont pas tolérées.

Les exposants devront se conformer impérativement aux exigences des organisateurs. Il en va du sérieux et de la bonne réputation de la brocante.

6. RÉSILIATION

Si l'exposant se retire après confirmation définitive de son inscription, le montant de location reste acquis au FVS Group.

7. ASSURANCE

Le FVS Group ne répond pas des dommages aux marchandises des exposants. Ceux-ci doivent donc les assurer personnellement contre les risques inhérents au transport, à l'incendie, aux dégâts d'eau, au vol simple.

Très souvent cette assurance peut être conclue sous forme d'un simple avenant à une police existante.

8. RESPONSABILITÉ

Le FVS Group est au bénéfice d'une assurance RC manifestations et propriétaire d'immeuble.

L'exposant répond par contre des dommages qu'il peut causer tant au CERM qu'à des tiers.

Rue du Levant 91 • Case postale 224 • CH-1920 Martigny
Tél. +41 27 722 00 34 • Fax +41 27 721 07 22
info@fvsgroup.ch • brocantedemartigny.ch

Un événement FVS GROUP

9. MESURES D'ORDRE ET DE SÉCURITÉ

Le FVS Group prendra toutes les mesures d'ordre et de sécurité qu'il jugera utiles. Il pourra interdire toute activité ou installation (haut-parleur notamment) d'un exposant gênant ses voisins.

L'exposant s'engage à maintenir son emplacement en exploitation pendant les heures d'ouverture de la Brocante.

10. NETTOYAGES

Les emballages vides et autres déchets devront être évacués par les soins des exposants. Des containers seront à disposition. Ces emballages ne peuvent en aucun cas être déposés dans les allées.

11. DISPOSITIONS FINALES

Tous les cas non prévus par le présent règlement sont du ressort du FVS Group à qui toute requête doit être adressée par écrit.

Toute contestation quant à l'interprétation et l'application du présent règlement est de la compétence du FVS Group qui tranche sans appel.

Le FVS Group se réserve le droit de compléter ou de modifier en tout temps, si les circonstances l'exigent, les dispositions du présent règlement.

Si par suite de circonstances d'ordre politique, économique ou en cas de force majeure, la Brocante ne pouvait avoir lieu, les exposants ne pourront prétendre à aucune indemnité. Toutefois, tout ou partie du montant de location versé pourra leur être remboursé, si après paiement de tous les frais engagés pour l'organisation de la Brocante, il reste des fonds disponibles. Ces fonds seront répartis au prorata des sommes versées par les exposants.

En signant leur demande d'inscription, les exposants déclarent par là même adhérer sans réserve aux clauses du présent règlement.

12. CONDITIONS FINANCIÈRES

MINIMUM 9 M² (3x3)

Le tarif de location des emplacements est dégressif, selon tableau ci-dessous.

INSCRIPTION	**avant le 10.01.2022**	**dès le 11.01.2022**
Stand jusqu'à 17 m²:	CHF 47.– / m²	CHF 52.– / m²
Stand de 18 à 39 m²:	CHF 44.– / m²	CHF 49.– / m²
Stand dès 40 m²:	CHF 40.– / m²	CHF 45.– / m²

Ces prix comprennent:

- l'éclairage et le chauffage des halles
- la publicité pour la manifestation
- la décoration du CERM
- l'entretien
- la surveillance
- les cartes d'exposants
- un distributeur automatique UBS (bancomat)
- 15 entrées gratuites par stand
- un parking gratuit à proximité

EMPLACEMENT

- sans parois
- sans parois, contre les murs de la halle à CHF 15.– le ml (selon disponibilité)
- avec parois «homogen» blanches à CHF 30.– le ml
- avec parois «homogen» blanches à CHF 30.– le ml, contre les murs de la halle (selon disponibilité)

Attention: toutes les parois utilisées doivent être payées au FVS Group par l'exposant qui les commande, avant le début de la manifestation.

ÉLECTRICITÉ

Forfait offert à tous les exposants

TABLE ET CHAISE

Table (200 x 70 cm) CHF 20.– / pièce avec chaise gratuite

TVA 7,7% INCLUSE

Martigny, octobre 2021

Rue du Levant 91 • Case postale 224 • CH-1920 Martigny
Tél. +41 27 722 00 34 • Fax +41 27 721 07 22
info@fvsgroup.ch • brocantedemartigny.ch

Un événement FVS GROUP